

Créé le 07/11/2017
Version 1.6

1 Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1 Nom commercial :

Eau de traitement Aqua Power II

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Désinfectants, biocides

1.3. Fabricant

Daniel Bader
Marburgerstraße 94
A-8435 Wagna
Tél. 0043 (0) 3452-73 0 73
e-mail : office@bader-group.eu

Personne qualifiée :
Daniel Bader
office@bader-group.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungsinformationszentrale der
Gesundheit Österreich GmbH
Stubenring 6
A-1010 Vienne

Tél. : +43 1 406 43 43

N° registre BfR : 6467637

N° registre BAuA : N-74454

Pour le type de produit 2 (Désinfectant pour le secteur privé et le secteur des soins de santé publique, ainsi que d'autres produits biocides)

Pour le type de produit 3 (Produit biocide pour l'hygiène dans le domaine vétérinaire)

Pour le type de produit 4 (Désinfectants pour aliments et alimentation animale)

Pour le type de produit 5 (eau potable)

Pour le type de produit 11 (Agent de protection pour les liquides dans les systèmes de refroidissement et de traitement)

Pour le type de produit 12 (Myxobactéricides)

2 Dangers possibles

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008

Ox. Liq. 2 H272

Mét. Corr. 1 H290

Skin Corr. 1B H314

Aquatic Acute 1 H400

Fiche de données de sécurité

conformément à l'annexe II du règlement REACH N°1907/2006

Nom commercial : Eau de traitement Aqua Power II

Aqua Power
Daniel BADER

Créé le 07/11/2017

Version 1.6

GHS03



GHS05



GHS09



Mention d'avertissement : danger

Avertissements de danger

H 272 Peut aggraver un incendie ; agents oxydants.

H 290 Peut être corrosif pour les métaux.

H 314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH 031 Au contact de l'acide, développe des gaz toxiques.

Consignes de sécurité

P 220 Tenez à l'écart des vêtements et des matières combustibles.

P 221 Évitez absolument de mélanger avec des substances combustibles.

P 260 N'inhalez pas les vapeurs/aérosols.

P 280 Portez des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux/du visage.

P 305 + 351 P + P 338 En cas de contact avec les yeux : Rincez doucement à l'eau pendant plusieurs minutes. Si possible, retirez les lentilles de contact. Continuez à rincer.

P 310 Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P 102 Tenez hors de la portée des enfants.

3. Composition du mélange

Caractérisation chimique : Comburant liquide mélange de préparation

Description : Oxyde de chlore

Composants dangereux :

<u>Nom de la substance</u>	<u>Teneur en %</u>	<u>N° CE :</u>	<u>CAS</u>	<u>N° index :</u>
Oxyde de chlore	>10 - <25 %	233-162-8	10049-04-4	017-026-01-0

4. Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers soins

Informations générales :

En cas de risque de perte de connaissance, mettez l'individu et transportez-le en position latérale stable.

Premiers intervenants : Veillez à vous protéger !

Les symptômes d'empoisonnement peuvent également apparaître qu'au bout de plusieurs heures, d'où la nécessité d'une surveillance médicale au moins jusqu'à 48 heures après l'accident.

Sortez les personnes touchées de la zone dangereuse et allongez-les. En cas de difficulté à respirer, donnez de l'oxygène.

Créé le 07/11/2017
Version 1.6

Après inhalation :

Alimentez la personne en air frais. En cas de détresse respiratoire, faites inhaler de l'oxygène. Si nécessaire, faites du bouche à bouche. Consultez immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau :

Lavez immédiatement avec beaucoup d'eau et du savon. Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

En cas d'irritation de la peau persistante, consultez un médecin.

Après contact avec les yeux :

Maintenez les paupières écartées avec les deux mains et rincez abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Consultez immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion :

Rincez-vous la bouche et buvez un verre d'eau (en gardant l'eau dans la bouche un moment). Ne vous faites pas vomir. Consultez immédiatement un médecin et montrez l'emballage ou l'étiquette.

5 Mesures pour combattre les incendies

5.1 Extincteur

Extincteurs appropriés

Jet d'eau pulvérisée, mousse

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Dioxyde de chlore gazeux (ClO₂), chlore (Cl₂), oxygène (O₂)

Risque d'éclatement dû aux températures élevées et à l'augmentation de la pression dans le récipient scellé

5.3 Mesures pour combattre les incendies

N'inhalez pas les gaz de combustion.

Portez un appareil respiratoire autonome.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions personnelles

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.

Assurez une ventilation suffisante.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Contenez de plus grandes quantités et pompez dans un récipient en PE.

Diluez de petites quantités avec de l'eau et absorbez avec un matériau liant les liquides (sable, gravier, terre diatomée ou liant universel).

7 Manutention et entreposage

Créé le 07/11/2017
Version 1.6

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protégez de la chaleur et des rayons directs du soleil.

Conservez le récipient bien fermé

7.2 Conditions d'entreposage sûr, en tenant compte des incompatibilités

Conservez dans le récipient d'origine dans un endroit sec et bien ventilé.

N'entreposez pas avec des acides.

Entreposez loin de denrées alimentaires.

Tenez à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Tenez à l'écart des sources d'inflammation.

Classe d'entreposage 5.1B Substances dangereuses oxydantes (TRGS 510, stockage de substances dangereuses dans des conteneurs portables)

8 Limites et contrôles de l'exposition / Équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenez à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Enlevez immédiatement les vêtements souillés et trempés.

Lavez-vous les mains avant les pauses et en fin de travail.

Évitez tout contact avec les yeux et la peau.

N'inhalez pas la poussière.

Équipements de protection individuelle :

Protection des mains : Gants de protection



Matériau des gants : PVC (polychlorure de vinyle), PE (polyéthylène).

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau, mais également d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact doit être déterminé et respecté par le fabricant des gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques



Protection du corps : Vêtements de protection

Protection respiratoire : Requis pour la formation d'aérosol ou de brouillard.

Créé le 07/11/2017
Version 1.6

8.1 Paramètres à surveiller

Valeur limite professionnelle pour le dioxyde de chlore (CAS : 10049-04-4) selon TRGS900 : 0,1 ml/m³ ou 0,28 mg/m³

9 Propriétés physico chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Forme : liquide
Couleur : jaunâtre
Odeur : odeur légèrement âcre

Point de congélation : - 25 °C
Point d'ébullition/plage d'ébullition : 105 °C

9.2 Autres informations

Point d'éclair : ne s'applique pas
Inflammabilité : non inflammable
Risque d'explosion : non explosif

Pression de vapeur : 20 °C env. 14 mbar
Densité relative : 20 °C 1 210 kg/m³
Viscosité dynamique : 20 °C 2,4 mPa*s
Solubilité dans l'eau : totale

pH à 20 °C >10

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réaction dangereuse dans des conditions de stockage normales

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Corrosif avec les métaux.

Risque d'incendie avec des substances combustibles lorsque la teneur en eau s'assèche.

Gaz toxiques au contact des acides.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement UV

10.5 Matières incompatibles

Substances inflammables, métaux, acides, agents réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux

Composés du chlore, dioxyde de chlore

Créé le 07/11/2017
Version 1.6

11 Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë :

Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification :

Voie orale DL50 : 7,603 mg/kg (rat)

Irritation :

Peau : Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

Œil Effet corrosif. Conjonctivite.

Voies respiratoires : Irritation des voies respiratoires supérieures.

12 Données relatives à l'environnement

12.1 Toxicité

Écotoxicité :

aucune information disponible

Mobilité :

aucune information disponible

Persistance et dégradabilité :

presque complètement dégradé au cours des étapes de purification biologique.

Propriétés PBT :

aucune information disponible

Informations générales

Classe de risque pour l'eau 2 (auto-évaluation) : dangereux pour l'eau

Dans les eaux également toxique pour les poissons et le plancton

13 Instructions concernant l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des eaux usées

Produit :

Recommandation : Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne déversez pas dans les canalisations d'égouts.

L'élimination est réglementée différemment selon les pays et les municipalités. Par conséquent, le type d'élimination doit être vérifié auprès des autorités locales (mairie).

Catalogue européen des déchets :

15 00 00 Déchets d'emballage, matériaux absorbants, lingettes, matériaux filtrants et vêtements de protection (non mentionné ailleurs).

15 01 00 Emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément).

06 00 00 Déchets provenant de procédés inorganiques-chimiques.

06 13 00 Déchets provenant de procédés chimiques inorganiques (non mentionné ailleurs).

06 13 01 pesticides inorganiques, produits de préservation du bois et autres biocides

Créé le 07/11/2017
Version 1.6

Emballages non nettoyés :

doivent être éliminés comme des conteneurs contenant des résidus nocifs.

15 01 10 (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par des substances dangereuses)

Emballages nettoyés :

peuvent être recyclés.

Agent de nettoyage recommandé : eau

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

3098

14.2 Nom d'expédition conforme des Nations unies

ADR/RID

3098 Substance liquide oxydante, corrosive (non mentionné ailleurs) (oxyde de chlore)

Catégorie de transport 2

Classe : 5.1 (OC1)

Code IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR

Liquide oxydant, corrosif. Non mentionné ailleurs (oxyde de chlore)

Numéro EMS : F-A, S-Q

14.3 Étiquette de danger

5.1 + (8) + substance dangereuse pour l'environnement



14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : II (danger moyen)

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : non

14.6 Restrictions de tunnel

Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.

14.5 Autres informations pertinentes :

Dispositions particulières : 274

15 Législation

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange

Fiche de données de sécurité

conformément à l'annexe II du règlement REACH N°1907/2006

Nom commercial : Eau de traitement Aqua Power II

Aqua Power
Daniel BADER

Créé le 07/11/2017

Version 1.6

Réglementations nationales :

Catégorie de danger pour l'eau :

Catégorie de danger pour l'eau 2 (auto-évaluation) : dangereux pour l'eau.

Évaluation de la sécurité chimique :

n'a pas été effectuée.

Utilisez les produits biocides avec précaution. Lisez toujours l'étiquetage et les informations sur le produit avant utilisation.

16 Autres informations

Ne mélangez pas l'eau de traitement Aqua Power II avec d'autres produits.

Toutes les pièces en contact avec l'eau de traitement Aqua Power II doivent être constituées d'un matériau résistant aux alcalis et à l'oxydation.

Légende :

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Communauté européenne
IATA-DGR	International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations
ICAO-TI	International Civil Aviation Organization-Technical Instructions
Code IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
RID	Règles en matière de transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Réglementations techniques relatives aux substances dangereuses
WGK	Catégorie de danger pour l'eau

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais elles ne constituent pas une assurance des propriétés du produit et n'établissent pas de relation contractuelle.